

Spectacle

Culture Et Communication



Radio France vient de connaître la plus longue grève de son histoire...



Les inquiétudes des personnels de la Maison Ronde demeurent.



La manifestation à Paris contre l'austérité le 9 avril dernier.

Nos métiers

COMMENT FAIRE SA DEMANDE DE CONGÉ ?

• **Par voie dématérialisée**
 En accédant à votre **espace personnel**

• **Par voie postale**
 En nous retournant le formulaire de demande de congé personnalisé que nous vous aurons adressé.

Le formulaire de demande de congé peut être obtenu :

- sur notre site, à partir de votre **espace personnel**,
 - en nous contactant par téléphone au **0 173 173 434**

- par courrier en nous écrivant à :

Audiens
Les Congés Spectacles
74 rue Jean Bleuzen
92177 Vanves cedex

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (cadres) et de l'Arcco (tous salariés du privé), dans son secteur professionnel où les salariés ont souvent des parcours spécifiques. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

ASSURANCE DE PERSONNES

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès..., des garanties sur-mesure, collectives et individuelles adaptées aux spécificités des professions.

ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture ou de transition (réunion sur le retour à l'emploi, préparation à la retraite, recherche de structures d'accueil médico-sociales, personnes endeuillées...).

SERVICES AUX PROFESSIONS DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissants de services : études, recouvrement de cotisations... Le développement de ces spécificités renforce notre dimension de groupe de service.

MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Le Centre de santé René-Laborie s'assure le concours d'une centaine de professionnels de santé : soins, bilans de santé professionnels, centre dentaire, centre optique, centre d'audition.

Il met également en oeuvre des dispositifs de prévention santé pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient.

CONGÉS PAYÉS

Audiens assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens.

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le site www.audiens.org



AUDIENS	2
Edito	3
Audiovisuel Public	4 - 5
CIFAP	5
Social	6
MACIF	6
Cinéma	7 - 10
ESRA	10
Assurance chômage	11 - 13
Actualité	14
Brèves	15 - 16
CFA	16

Spectacle

Administration, Rédaction, Publicité

14/16, rue des Laites - 75019 Paris
 Tél. 01 48 03 87 60 - Fax 01 42 40 90 20
 E-mail : cgt@spectacle@fnsc-cgt.com
 Web : www.fnsc-cgt.com

Commission paritaire 1016S06840
 N° ISSN : 1290-2535

Directeur de publication
 Denis GRAVOUIL
 Rédacteur en Chef
 Jean VOIRIN

Maquette, photocomposition
 Caroline Magrit

Impression P.R.O.F.
 1, passage des acacias
 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Fondé en 1952 par Charles Chézeau

Tarif du journal
 Vente au numéro 3 €
 Abonnement public 1 an 15 €

Crédits photos :
 La Cgt Spectacle et ses syndicats
 Pages 8 et 9 : Tignous - Droits Réservés



SYNDICAT DE LA PRESSE SOCIALE

RADIO FRANCE, 9 AVRIL, 1^{ER} MAI ... : RESTONS MOBILISÉS !

Les salariés de Radio France ont fait grève pendant 28 jours pour empêcher la direction d'appliquer un plan d'austérité drastique à la radio publique. Comme le souligne le dernier communiqué du syndicat Cgt de Radio France, cette grève a été l'occasion d'une grande créativité de la part des salariés en lutte et n'a pas empêché le retrait du plan. Mais elle a permis d'imposer les conditions d'une autre négociation sous l'égide d'un médiateur, déjouant ainsi le PDG totalement discrédité. Ne soyons pas dupes, le gouvernement lui reproche surtout de ne pas avoir réussi à faire avaler le plan d'austérité et d'avoir déclenché un tel mouvement. Un gros caillou dans la chaussure de Gallet...

La Cgt de Radio France a veillé à représenter toutes les catégories de personnel : journalistes techniciens, personnel des orchestres, du ménage, du gardiennage, au siège comme dans les radios locales. Elle a tenu à mener la lutte de façon intersyndicale tout en écoutant la parole des assemblées générales. Elle va continuer pour la négociation du contrat d'objectifs et de moyens (COM). La lutte à Radio France illustre le combat que nous devons tous mener contre la destruction des services publics, de l'emploi, et contre une politique sans ambition culturelle, sans ambition autre que des restrictions budgétaires.

Comme à France Télévisions, ou lors des mobilisations pour une autre réforme de l'assurance chômage, dans tout le champ du ministère de la culture et au-delà, ce sont les salariés qui portent à la fois les valeurs de service public et les revendications pour l'emploi, public et privé, face à des politiques ayant abdiqué devant les dogmes de l'économie libérale.

Jamais autant de festivals, de lieux de spectacles, n'ont été si menacés ou ont déjà disparu. Les chiffres de la production cinématographique en 2014 montrent un recul de l'investissement, donc de l'emploi. Et de son côté, la Commission européenne envisage une offensive destructrice contre le droit d'auteur.

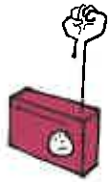
Ne baissons pas les bras face aux catastrophes générées par ce libéralisme débridé : restons mobilisés ! C'est ce qu'ont exprimé les centaines de milliers de manifestants le 9 avril dernier - les « Radio France » en tête - contre l'austérité. Il faudra beaucoup d'autres « 9 avril », à commencer par les manifestations le 1er Mai, pour qu'une autre politique se mette enfin en place, une politique de relance par l'activité, par le partage des richesses (et donc la revalorisation des salaires et la conquête de droits sociaux nouveaux) et surtout pas par une politique de haine, comme tente de l'imposer le Front National.

Certains aiment nous rappeler « l'esprit du 11 janvier » qui rimait avec solidarité et tolérance, les mêmes qui aujourd'hui en font fi. Dans ce numéro, nous publions un reportage de Tignous sous forme de BD sur le Festival de Cannes pour nous le rappeler avec humour.

Denis Gravoil.

Radio France : près d'un mois de grève...

Les inquiétudes sur l'emploi, le sort de l'entreprise et les missions de service public demeurent.



EN COLÈRE

La grève à Radio France s'est achevée le 16 avril à la mi-journée. Pour le syndicat Cgt « ce mouvement de 28 jours a démontré la grande dignité, la détermination et la créativité des salarié-es de Radio France en grève. Il a porté avec force les valeurs de la radio publique. Cette grève historique n'a pourtant pas suffi à faire reculer la direction et le gouvernement. Une nouvelle étape s'annonce maintenant. Le plan stratégique, lourd de menace pour la production, les antennes, les métiers, accompagné d'un plan de suppressions d'emplois reste à combattre. Pour le repousser, les salarié-es devront continuer à faire preuve de la même unité et de la même détermination. »

Retour sur les faits saillants de ce mouvement social qui a permis d'imposer les conditions d'une autre négociation sous l'égide d'un médiateur.

• **16 mars** : les syndicats Cgt, Cfdt, Fo, Sud et Unsa de Radio France appellent les personnels à cesser le travail à partir du 19 mars pour une durée indéterminée. Ils dénoncent le désengagement de l'Etat, l'étranglement budgétaire actuel ainsi que les projets de restructuration de la Direction « qui portent atteinte aux métiers, aux contenus, à l'organisation du travail » et à la démolition programmée de Radio France et de ses missions de service public.

• **19 mars** : début de la grève pour la défense des missions de service public et pour le maintien de la production. Les syndicats dénoncent l'annulation des concerts programmés pour l'Orchestre National à l'Auditorium de Radio France le 19 mars au soir et pour l'Orchestre Philharmonique à la Philharmonie de Paris le 20 mars aux seules fins de priver les musiciens de l'exercice de leur droit de grève et de leur libre expression.

• **20 mars** : Mathieu Gallet – le PDG de Radio France est chahuté par les salariés réunis en Assemblée Générale.

• **23 mars** : les antennes de Radio France sont fortement perturbées. Le 7-9 de France Inter est supprimé. Mathieu Gallet adresse une lettre à l'ensemble des salariés dans laquelle il « s'excuse » d'avoir engagé les travaux de rénovation de son bureau, en admettant qu'il aurait dû « reporter cette opération de restauration » révélée par le « Canard Enchaîné » pour un coût de 105 000 €. Dans ce courrier, il évoque « des mesures d'accompagnement de départs volontaires, notamment à destination des seniors. »

• **4 avril** : l'intersyndicale Cgt, Cfdt, Fo, Sud et Unsa déclarent dans un communiqué de presse qu'« après 17

jours de grève, la direction de Radio France ne semble toujours pas prendre la mesure de la situation ... La Direction demeurant inflexible, les Organisations Syndicales réitèrent leur demande de médiation... »

• **8 avril** : Mathieu Gallet présente devant la Commission des Affaires Culturelles de l'Assemblée nationale son plan stratégique 2015-2019. Au menu une réduction nette d'effectifs de 250 à 300 équivalents temps plein, la fin des émissions en ondes longues et moyennes, le redimensionnement des deux orchestres et un élargissement des secteurs autorisés à faire de la publicité. Le même jour, les élus du CCE quitte la séance dont l'ordre du jour portait sur le projet stratégique du PDG de Radio France.



france télévisions

PAS TOUCHE AU DROIT DE GREVE !

A la suite d'une note de service signée par Remy Pflimlin datée du 6 mars dernier visant à restreindre l'exercice du droit de grève à France Télévisions, les syndicats Cgt, Cfdt, Fo et Snj appelaient à une journée de grève le 19 mars en exigeant l'arrêt immédiat des procédures disciplinaires et le respect du droit de grève qui est un droit garanti par la Constitution et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Comme l'a souligné la Cgt de France Télévisions « la grève du 19 mars a été bien suivie ... par centaines les salariés ont librement rejoint le mouvement pour une durée de leur choix en cours de journée, sans répondre aux demandes parfois pressantes des chefs de service de se déclarer grévistes ou non en début de journée. A la Plaine-Saint-Denis, l'ensemble du personnel du car de Rennes en tournage sur Toute une histoire s'est ainsi déclaré gréviste à 12H30, celui de Lyon, pour l'Opéra de Monaco, à 10H, le tournage de la fiction Influence interrompu de 14 à 15H, Télé Matin sur France 2 a été tourné en régie finale en mode dégradé, tout comme les éditions nationales de France 2 et France 3, pas de JT à la Réunion et à Mayotte où il n'y aura pas de débat sur les élections ce soir, les émissions du matin perturbées à Toulouse, pas d'éditions du JT à Grenoble, Lyon, Vanves, Bordeaux et dans un certain nombre de Locales... ». Avant de conclure « Rémy Pflimlin n'avait-il pas mieux à faire que de rouler ainsi des mécaniques sur un terrain aussi glissant que celui du droit de grève à quelques semaines du renouvellement du PDG ? Pas certain que cette tentative d'intimidation soit de nature à redorer son blason de patron social ».

- **9 avril** : Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, annonce avoir confié à Dominique-Jean Chertier une mission de médiation dans le conflit social à Radio France.
- **12 avril** : le médiateur remet son rapport à Fleur Pellerin.
- **13 avril** : Fleur Pellerin déclare qu'« il appartient maintenant à chacun de prendre ses responsabilités quant à la reprise des antennes et à l'engagement de la 2ème phase de la médiation, qui doit permettre l'accompagnement sur le plan du dialogue social de l'entreprise dans le cadre de la finalisation du Contrat d'objectifs et de moyens. » Puis la ministre de la Culture et de la Communication rend visite à l'intersyndicale de Radio France pour affirmer « l'enlisement de la situation ne bénéficie à personne ... ».
- **14 avril** : 4 syndicats (Cfdt, Fo, Unsa et Sud) se prononcent pour l'arrêt de la grève. Seule la Cgt maintient son préavis de grève. Fleur

Pellerin indique que la première phase de mission du médiateur Dominique-Jean Chertier est close et qu'il accompagnera « l'entreprise dans la discussion de son contrat d'objectifs et de moyens 2015-2019 » afin de permettre « un diagnostic partagé sur la situation de l'entreprise et de répondre aux interrogations et aux inquiétudes qui sont apparues au cours de ce conflit ».

• **15 avril** : après 28 jours de grève et la levée des préavis des autres syndicats, la Cgt vote la levée de la grève à compter du 16 avril à 13 heures « délai nécessaire pour que les grévistes dans les stations de France Bleu ou en horaires décalés puissent prendre leurs dispositions ». Le même jour, les comptes annuels 2014 de la Maison Ronde ont été présentés lors du Conseil d'administration. Le chiffre d'affaires de 645,5 millions d'euros est resté stable et les comptes 2014 se soldent par un déficit de 2 millions d'euros, une première depuis 1999.

LETTRE OUVERTE DE LA CGT AUX CANDIDATS A LA PRESIDENCE DE FRANCE TELEVISIONS

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) va tout prochainement nommer le Président de France Télévisions. C'est dans ce contexte que la Cgt a adressé une lettre ouverte aux candidats à la présidence de France Télévisions pour les convaincre de retirer le projet « info 2015 » conçu et en train d'être mis en place par l'actuelle direction. Extraits...

Le projet « Info 2015 » entraîne la disparition d'une rédaction, la rédaction nationale de France 3, au profit d'une usine à fabriquer de l'information, une « news factory » censée alimenter tous les supports de diffusion. Les éditions nationales de France 3 existent depuis plus de trente ans. Avec ses bonnes audiences, la Rédaction Nationale a su trouver toute sa place et sa légitimité au sein du réseau de France 3 en proposant un regard indépendant sur l'actualité nationale et internationale, complémentaire de l'actualité locale et régionale. L'austérité budgétaire ne doit pas remettre en cause cette offre d'information originale qui fait la force de France 3. De plus, nous avons toujours défendu l'idée de journaux d'information différents de ceux de France 2, avec nos propres compétences et notre liberté d'expression ... Les instances représentatives du personnel (CE, CCE, CHSCT) ont certes été consultées, mais tous les élus et toutes les organisations syndicales ont exprimé leur opposition au projet info 2015. Tous ont déploré l'absence de projet éditorial. Malgré tout, la direction a décidé de déployer la phase 1 d'info 2015 dans les prochains mois. La DRH actuelle de France Télévisions fait partout l'éloge de sa politique de dialogue social. C'est un discours qui ne correspond pas à la réalité. Il ne s'agit évidemment pas ici de refuser toute évolution... Mesdames, Messieurs les candidats à la présidence de France Télévisions, nous vous savons attachés aux valeurs du service public de l'information. Nous sommes profondément attachés à la Rédaction Nationale de France 3 et nous vous demandons de vous engager à retirer le projet « info 2015 », et de proposer un projet alternatif qui garantisse le pluralisme de l'information au sein d'une grande télévision, publique et citoyenne, tout en valorisant le réseau d'information de France 3. »



accompagnateur de talents

2015

Les techniques de tournage pour le film documentaire	18 mai au 29 juin 2 au 23 novembre
Sound Design	29 juin au 27 juillet 16 nov. au 11 décembre
La direction de production en fiction	1 ^{er} juin au 10 juillet 6 nov. au 18 décembre
Les techniques de prise de son	18 au 22 mai 26 au 30 octobre
Écrire, tourner et monter un film court	19 juin au 24 juillet 26 oct. et 30 novembre
Monteur audiovisuel et cinéma CIF	4 sept. au 8 décembre
Pilotage de drones et cadrage aérien	18 au 22 mai 22 au 26 juin
Le métier de D.I.T. (Digital Imaging Technician)	15 au 26 juin 5 au 16 octobre
Les effets visuels : nouvelles technologies, nouvelles écritures	23 sept. au 2 octobre

Tous ces stages peuvent être pris en charge par l'AFPA dans le cadre de sa formation des intermittents du spectacle et des artistes auteurs.

enseignements :

intermittents@cifap.com

01 48 18 28 38

toutes les sessions
toutes les dates

www.cifap.com

La mobilisation du 9 avril 2015 contre l'austérité ne sera pas sans lendemain...

A l'issue de la journée nationale d'action interprofessionnelle du 9 avril 2015, la Cgt a souligné qu'« à l'appel des organisations syndicales Cgt, Fo, Fsu, Solidaires, plus de 300 000 salariés, actifs, jeunes et retraités, privés d'emploi, se sont réunis dans les 86 rassemblements et manifestations en Province et à la manifestation nationale à Paris. Plus de 120 000 manifestants ont convergé vers la capitale, informés tout au long de la journée des initiatives réussies, comme par exemple à Marseille 45 000, Bordeaux 10 000, Nancy et Nîmes 5 000, Digne 1 000. Témoin de la réussite de cette journée, une vieille dame, la Tour Eiffel, a dû fermer ses portes pour la 1re fois depuis le mouvement social de 2010, signe de la prise en compte massive de cette journée de grève partout dans le pays !

Les manifestants ont exprimé avec enthousiasme et détermination leurs exigences revendicatives en matière de salaire et de pension, d'emploi, d'amélioration des conditions de travail et de la protection sociale, mais aussi pour un développement des services publics qui réponde aux besoins des populations. Ils ont donc clairement affiché aujourd'hui leur opposition aux politiques d'austérité conduites par le gouvernement et inspirées par le patronat, Medef en tête. Gouvernement et patronat doivent entendre le message et les exigences sociales exprimées aujourd'hui. Dans les entreprises et territoires, les différents conflits qui se sont déroulés ces dernières semaines ont tous le même objectif : mettre les revendications des salariés sur la table des négociations sur les lieux de tra-

vail. C'est ce qui a permis la dynamique pour ce 9 avril et pour le 1er mai à venir. Les différentes lois « Sécurisation de l'emploi » ou « Macron », les cadeaux faits au patronat à travers le pacte de responsabilité et le CICE constituent un ensemble de dispositions qui creusent les inégalités et fragilisent la situation des salariés, tandis qu'elles sécurisent les profits des actionnaires ! La mobilisation d'aujourd'hui doit désormais s'amplifier d'ici à la prochaine journée d'action du 1er Mai... »

Dans la manifestation à Paris le 9 avril.



Comités d'entreprise



Depuis plus de 30 ans, la Macif
est partenaire des comités d'entreprise.

Notre longue expérience au sein de l'économie sociale nous a permis d'identifier vos besoins spécifiques et de développer une protection parfaitement adaptée.

La Macif est l'assureur privilégié des CE en France !

Vous voulez en savoir plus, rendez-vous en point d'accueil ou sur www.macif.fr

Production cinématographique la convention collective a été étendue...

La convention collective nationale de la production cinématographique a été étendue (la rendant obligatoire à tous les employeurs) par arrêté le 31 mars dernier (JO du 10 avril 2015). Pour mémoire, le Conseil d'Etat avait le 24 février dernier annulé l'arrêté d'extension du 1er juillet 2013. Une nouvelle

procédure d'extension avait été alors engagée fin février. Les textes étendus sont les suivants : la convention collective nationale de la production cinématographique du 19 janvier 2012 et l'avenant du 8 octobre 2013 relatif à la révision des titres Ier et II et de l'annexe III du titre II.

Signature d'un avenant à l'annexe 8 pour la production cinéma ...

Le 17 mars dernier, un avenant n°3 à l'annexe 8 a été signé pour modifier le champ d'application de l'annexe 8 pour la production cinématographique. Depuis le 1er avril 2015, l'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF sui-

vants : 59.11 B.- Production de films institutionnels et publicitaires et 59.11 C. - Production de films pour le cinéma - sauf studios et animation. La Cgt a revendiqué puis obtenu cet avenant après plus d'un an de bataille.

Transpalux nouveau locataire des studios de Bry / Marne ...

Comme nous le laissions entendre dans le précédent numéro de « Spectacle », les studios de cinéma et de télévision de Bry-sur-Marne ont trouvé un nouvel opérateur. Le 7 mars dernier, Rudy Marzouk, le gérant de

Nemoa a déclaré que « les studios sont sauvés pour un bout de temps » en précisant que Transpalux remplacera début avril la société EuroMedia qui avait décidé d'arrêter ses activités à Bry-sur-Marne.

Le droit d'auteur et l'exception culturelle doivent être préservés...

Tel est l'appel lancé par des cinéastes européens lors des « 5e Rendez-vous avec le nouveau Cinéma français » à Rome relayé par Unifrance Films. « Alors que les fondations mêmes du droit d'auteur sont remises en question par ceux qui, en Europe, n'y voient à tort qu'un obstacle à la circulation des œuvres, nous voulons redessiner, en profondeur, la manière d'exposer notre cinéma et de le faire circuler entre nos pays », indiquent les cinéastes européens signataires parmi

lesquels figurent : Lucas Belvaux, Emanuele Crialesse, Jean-Pierre et Luc Dardenne, Dante Desarthe, Matteo Garrone, Costa Gavras, Amos Gitai, Michel Hazanavicius, Kamen Kalev, Paul Laverty, Mike Leigh, Ken Loach, Daniele Luchetti, Ursula Meier, Cristian Mungiu, Rebecca O'Brien, Jean-Paul Salomé, Volker Schlöndorff, Maurizio Sciarra, Abderrahmane Sissako, Paolo Sorrentino, Béla Tarr, Joachim Trier, Fernando Trueba, Wim Wenders.

LE FESTIVAL DE CANNES (2014) VU ET DESSINÉ EN BD PAR TIGNOUS.

Tignous (nom de plume de Bernard Verlhac) a commencé à dessiner pour des publications de la Cgt via son père, militant de notre organisation. Il n'oubliait pas ses origines populaires. Les survivants de la rédaction de « Charlie Hebdo » racontent que juste avant la tuerie la discussion était vive sur l'origine et sur les causes de la radicalisation des djihadistes de France. Il avait conscience pour y habiter de l'abandon de quartiers entiers de banlieue et du malaise de jeunes qu'il côtoyait notamment à l'occasion d'ateliers autour de la lecture à Montreuil.

Il a rappelé dans la préface du reportage dessiné sur le procès Colonna qu'il était un enfant de l'école de la république et à qui des enseignants ont su donner une chance.

Dénoncer les turpitudes du monde des puissants, en se foutant de leur gueule en mettant les rieurs de son côté, sans se prendre trop au sérieux tel a été son credo.

Et puis gratter sous le vernis de l'actualité dominante là où on peut trouver un peu de chair à la réalité : c'est ainsi qu'est né en 2014 le projet de reportage dessiné sur le festival de Cannes. Il a réalisé cette double page (que nous publions ci-après) pour un numéro de Charlie hebdo de mai 2014, le hasard a fait que ce soit lors du printemps de nos luttes contre la Convention d'assurance chômage.

Merci Tignous, pour cette attention aux petites mains du cinéma comme de l'hôtellerie, à l'origine de la création du festival. Merci pour les piques sur son folklore!

Encore merci à Chloé, sa compagne, à ses proches et à l'équipe de « Charlie Hebdo » d'avoir permis la publication de cette double page dans « Spectacle », dédiée à toutes les victimes des attentats et de l'intolérance, pour lesquelles le combat démocratique continue plus que jamais.



LA FEDERATION
AU 68^{ème} FESTIVAL DE CANNES



Du mercredi 13 mai au dimanche 24 mai 2015, la Fédération Cgt du Spectacle accueillera les professionnels dans le Palais des Festivals
au Niveau 01 – Stand 15-04 –
Tél : 04 92 99 83 09 ou 04 92 99 82 52.

L'idée du festival est née en réaction à la Mostra, le festival de cinéma de Venise régenté par Mussolini: le premier festival devait voir le jour en 1939 mais la guerre en a décidé autrement. Il aura lieu en 1946 grâce à la CGT et au PCF qui disposaient d'un poids certain, au niveau tout local que national pour leur attitude pendant la seconde guerre mondiale. Le système Art dut beaucoup à la CGT et au PCF, il est toujours bon de rappeler une histoire généralement occultée!

Cannes 2014, il n'y a plus que le tapis qui soit rouge!

Au micro, le présentateur annonce les invités comme on invite les clients à monter dans les manèges à la fête foraine.



« Une fois, j'ai fait la montée des marches avec un noeud papillon fait dans un sac poubelle. André, Président des cheminots cinéphiles. »

« Le président du festival laisse sa place à Pierre Loucheur, on représente la garantie, qu'il n'y aura pas de dérive sur le tout-commercial. Le Sarkozyste Alain Terzian qui lui avait le poste aurait été une calamité de valeur. »

« Belmondo a été président du Syndicat des acteurs CGT, et devant les journalistes il a dit: " Je me souviens d'où je viens!" »



Sur la passerelle: « Cherche actrices pour la cérémonie d'ouverture »

« Elles lui ont dit: " Tu n'as pas de plan de la ville? " »

« Après guerre, les Américains ne voulaient pas du festival! »

« Sur le plan de la culture, c'est ça qu'on aime et l'Acad qui ont fait traquer le festival! »

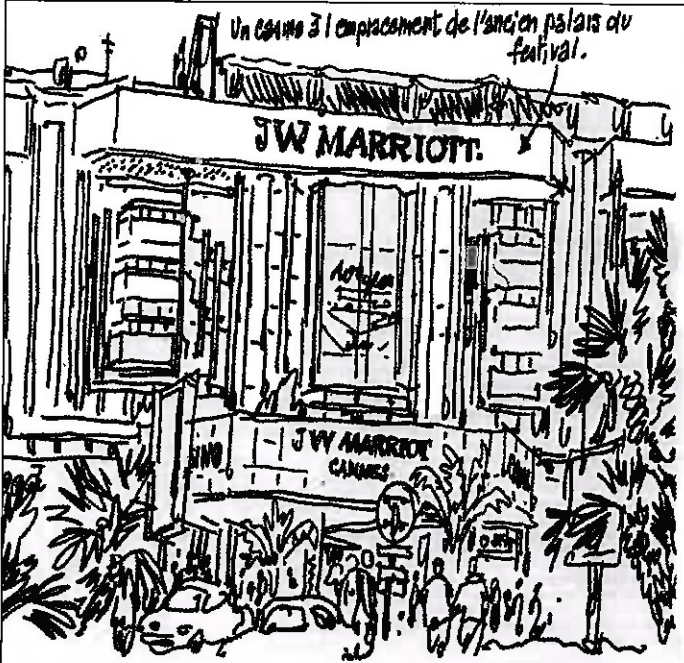
« venir à Cannes, se louer, ça n'a jamais été donné à tout le monde! »



« En 1947, les ouvriers et ouvrières américaines qui participèrent à la construction du premier Palais furent salués par les festivaliers, en 1950 il fut rasé malgré les protestations. »

« Dans l'ancien Palais y avait 5 marches mais et le tapis était bleu »

« l'arrivée du cinéma Américain faisait peur, Jean Marais, Gérard Philipe étaient avec la CGT »



« Dès 1946, la Fédération nationale CGT sociale fit partie du Comité d'organisation du festival »

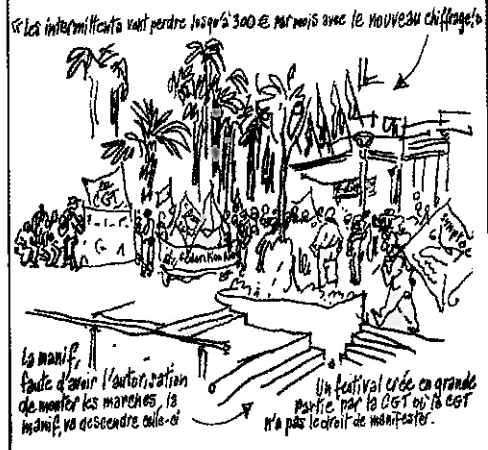
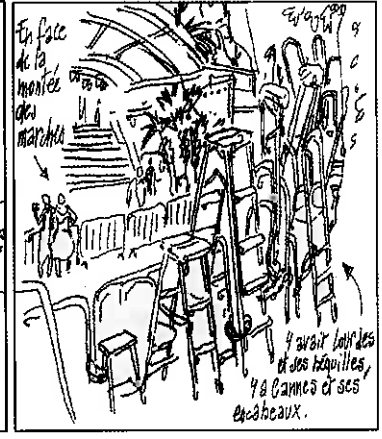
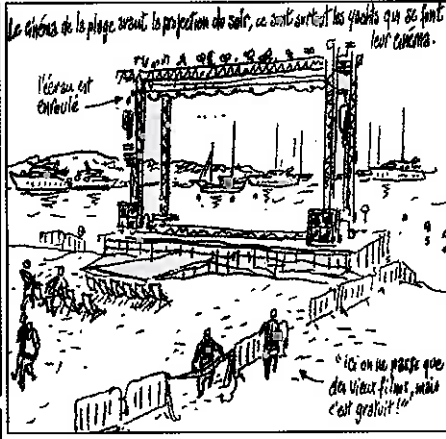
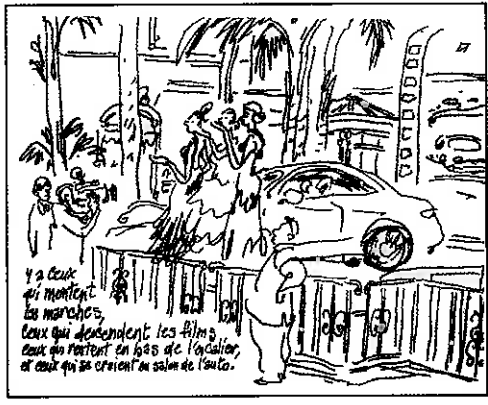
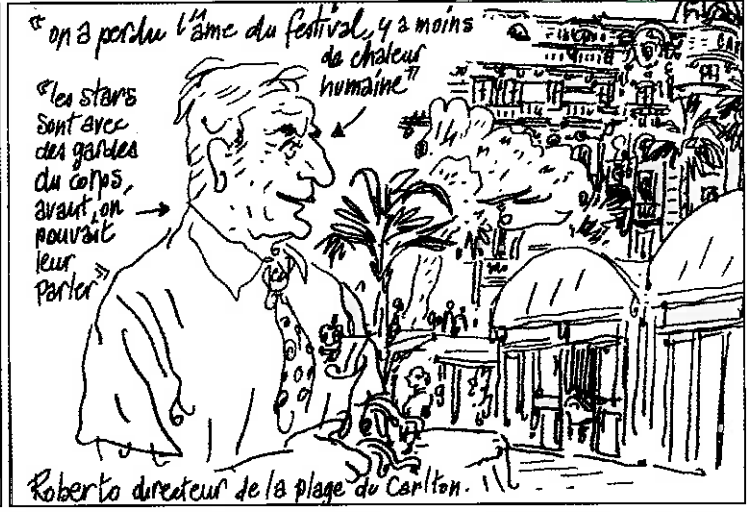
« A l'église, la montée des marches est suivie, à tout le monde, Mlle BBA de tapis rouge. »



« Elle vend son film de propagande sur un gourou guerisseur »

« Des heures à attendre les stars. Pas d'adeurs de merquez ni de bob, Ricard, on est loin de la fête de l'Humus. »





Merci à Denis Gravouil (secrétaire de la CGT spectacle), à Tanguy Perron (historien, association Périphérie), à Ange Romit (délégué du personnel hôtel Carlton), à Claude Michel (pour son film sur le festival « Dans l'air du temps. IMA), à Timothy Shuman (délégué général du syndicat SFA-CGT) et à Eric Daligon (grâce à qui j'ai vu le film « Party Girl »)

Production cinéma : les chiffres clés 2014 ...

Le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée (CNC) vient de dévoiler les résultats de la production cinématographique de l'année 2014. Si le nombre de films agréés reste important, le nombre de films produits recule tout comme les investissements mais aussi le nombre de jours de tournage en France.

Au total 258 films ont été agréés (moins 12 films par rapport à 2013). Ce recul s'explique principalement par la diminution des coproductions internationales (moins 6 films d'initiative française et autant de films à majorité étrangère soit moins 12 coproductions au total).

Les investissements dans les films d'initiative française avec un peu moins de 800 millions d'euros reculent de 21,7 % tandis que les films à majorité étrangère, à près de 195 millions d'euros sont aussi en baisse de 16,9%. Le devis moyen de films d'initiative française s'élève à 3,94 millions d'euros, en recul de 19,3% alors que le devis médian à 2,80 millions d'euros progresse de 12,4%.

Les coproductions internationales, qui ont été coproduites avec 34 pays différents, sont également en recul (106 films soit -10 films comparés à 2013). Les investissements publics (soutiens automatiques et sélectifs, et aides régionales) augmentent (8,9% contre 7,7 % en 2013) et les inves-

tissements des chaînes avec un peu plus de 291 millions d'euros restent stables. Il est à noter que si les financements des chaînes en clair progressent de 11,5 %, ceux des chaînes payantes de la TNT baissent de 6,3 % alors que les chaînes ont enregistré une hausse de 32,9%.

L'augmentation du nombre de films tournées en numériques augmentent avec 193 films contre 187 en 2013. Enfin, la durée moyenne de tournage s'établit à 35 jours contre 36 en 2013, soit le plus bas niveau des ces 10 dernières années. En France, le total des jours de tournage à 4309 jours a reculé de 6,4%, pour les tournages à l'étranger la diminution est avec 1409 jours en recul de 5%.

ESRA Pro

Le réseau social
Des anciens du Groupe ESRA
pro.esra.edu

Profitez d'un réseau de plus de
8000 anciens et 1500 acteurs

Lancez des appels à collaboration

Faites la promotion de vos projets !

VAE
Validation des Acquis
de l'Expérience
Bac +3

Formation Continue
Stages
de perfectionnement
longs et courts

PARIS
01 44 25 25 25

NICE
04 92 00 00 92

RENNES
02 99 36 64 64

GROUPE ESRA
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE PRIVÉ

Droit d'option : ce qu'il faut savoir...



L'action menée depuis plusieurs mois, en particulier par les organisations de la Cgt pour palier le problème des allocataires bloqués par les droits rechargeables non épuisables a permis l'ouverture d'une négociation qui a eu lieu le 25 mars dernier. Le même jour des militants de la Cgt Spectacle, des comités de chômeurs Cgt, de la Cgt Intérim, de la Cip-ldf et d'associations de chômeurs, ont occupé le siège de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (notre photo) à Paris pour que soit enfin réglé le scandale des droits rechargeables non épuisables issus de la dernière convention d'assurance chômage. Comme à l'habitude, l'issue de la négociation était jouée d'avance. En

effet le Medef, la Cfdt, la Cftc et Fo s'étaient préalablement mis d'accord. En fait, ils ont instauré - une fois n'est pas coutume - une « nouvelle usine à gaz ». Selon l'Unedic, seulement 119 000 chômeurs sur 383 000 pourront faire valoir un droit d'option leur permettant de renoncer à des indemnités journalières trop basses en cas de reprise de travail dès quatre mois ou 507 heures pour les salariés intermittents (cf. ci-dessous).

Les critères d'accès au droit d'option sont depuis le 1er avril 2015 les suivants :

- avoir retravaillé au moins 4 mois (ou 507 heures pour les intermittents du spectacle) ;
- avoir une allocation journalière inférieure ou égale à 20€ ou pouvoir bénéficier d'une nouvelle allocation journalière, en raison des dernières périodes d'emploi, supérieure d'au moins 30% à celle du reliquat.

Autrement dit, un demandeur d'emploi ayant repris des emplois mieux rémunérés et qui estime réunir les conditions requises

peut demander à Pôle emploi un examen de sa situation à la suite d'une fin de contrat de travail :

- à sa demande expresse, Pôle emploi vérifie qu'il est éligible au droit d'option.
- s'il réunit les conditions d'accès au droit d'option, Pôle emploi l'informe de tous les paramètres de son indemnisation pour lui permettre de prendre une décision en toute connaissance de cause.
- à la réception de ces informations, le demandeur d'emploi dispose d'un délai de réflexion de 21 jours pour informer Pôle emploi de sa décision.
- s'il décide d'exercer l'option, il perçoit l'allocation issue de ses dernières périodes d'emploi à compter du jour de la demande. Dans le cas inverse, il retrouve la possibilité de choisir à la fin d'une prochaine période d'emploi.

Il convient enfin de souligner qu'en exerçant le droit d'option et en choisissant son nouveau droit, le privé d'emploi renonce définitivement à percevoir son ancien droit non épuisé (le reliquat).

Annexes 8 et 10 : Unedic **droits rechargeables et droit d'option ...**

Dans le dossier d'information de l'Unedic « Droits rechargeables – Elargissement de l'accès au droit d'option pour prendre en compte les difficultés d'application », un chapitre est consacré au rechargement pour certains allocataires relevant à la fois du régime général et des annexes 8 et 10. Le voici...

Certains allocataires ont à la fois des périodes de travail relevant des annexes 8 et 10 tout en ayant ouvert des droits à indemnisation dans le cadre du régime général. Dans ce cas, l'application des droits rechargeables peut retarder leur accès au régime d'indemnisation des intermittents du spectacle. Les partenaires sociaux ont souhaité y remédier pour tenir compte de leur situation particulière. Un dispositif pour que le rechargement des droits n'empêche pas l'accès au régime des intermittents du spectacle.

Certains, au moment du rechargement des droits, ne justifient pas des 507 heures d'affiliation pour ouvrir des droits au régime des intermittents du spectacle. Néanmoins, ils ont travaillé au moins 150 heures, ce qui donne automatiquement lieu à un rechargement de leurs droits quelle que soit la nature de l'activité (annexes 8 et 10 ou régime général). Les heures effectuées en tant qu'intermittent du spectacle sont donc prises en compte pour le rechargement des droits dans le cadre d'une indemnisation au régime général. Ce mécanisme a pour but d'améliorer la protection du demandeur d'emploi, en prolongeant son indemnisation, ce qui n'était pas le cas avant la mise en place des droits rechargeables. Cependant, les demandeurs d'emploi qui souhaiteraient bénéficier à terme du régime des intermittents du spectacle, voient

cette possibilité retardée car leurs périodes d'emploi au titre des annexes 8 et 10 auront déjà été utilisées pour le rechargement. Le nombre de demandeurs d'emploi dans cette situation est estimé à 370 personnes par an.

Une ouverture possible de droits au régime des intermittents du spectacle après le rechargement

Lorsqu'il justifiera de 507 heures de travail relevant des annexes 8 et 10 comprenant les heures utilisées pour le rechargement, le demandeur d'emploi pourra demander une nouvelle ouverture de droit. Sa situation sera régularisée sans remettre en cause les allocations versées dans le cadre du rechargement au titre des emplois relevant du régime général.

Ce dispositif est entré en vigueur depuis le 1er avril 2015.

Assurance chômage : la cour d'appel débout la cgt...

La Cour d'appel de Paris a dans un arrêt daté du 12 mars 2015 rejeté la demande de la Cgt visant à l'annulation de l'accord du 22 mars 2014 sur l'assurance chômage et de la Convention du 14 mai 2014 pour cause de déloyauté.

Dans cet arrêt, la Cour d'appel estime que la Cgt n'a pas démontré « la réalité des comportements déloyaux qu'elle dénonce. Dans ces conditions, il ne sera pas fait droit à ses demandes... ». Autrement dit, la Cour a suivi les conclusions du jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris prononcées le 18

novembre 2014. La Cgt, qui n'exclut pas de se pourvoir en cassation, a estimé que « ... cette décision ne remet pas en cause les travaux d'un groupe de travail prévus dans le cadre de l'agenda social qui doit faire des propositions d'évolution des règles de négociation. Alors que la quasi-unanimité des parties admet que nous sommes au bout d'un système, la Cour d'appel fait fi des arguments développés lors de l'audience du 5 février par l'avocat de la Cgt. Il nous faut poursuivre notre action pour que les règles de la négociation amènent à ce que le lieu de

celle-ci soit neutre, que la présidence en soit assurée, non pas exclusivement par le Medef et que les propositions des différentes parties soient inscrites dans un texte partagé. Cet arrêt n'enlève rien à la détermination de la Cgt de créer les conditions de véritables négociations pouvant aboutir à de vraies avancées sociales pour les salariés demandeurs d'emploi. La méthode appliquée dans ces négociations n'est pas pour rien dans ce qui se passe sur la mise en œuvre des droits rechargeables qui pénalise 500 000 demandeurs d'emploi... ».

Gattaz et sapin sont pressés...

Le 17 mars dernier, à l'occasion de sa conférence de presse mensuelle, Pierre Gattaz – le Président du Medef – s'est prononcé pour une révision rapide » de la convention d'assurance chômage. Pour le n°1 du patronat, la convention Unedic n'est « pas aboutie, pas satisfaisante » et de revendiquer la « dégressivité » des allocations, qui comme dans d'autres pays européens « fait partie des solutions ». Entrée en vigueur le 1er juillet dernier, la convention d'assurance chômage a été signée par le patronat

(Medef, Cgpm, Upa) et 3 centrales syndicales (Cfdt, Fo et Cftc). Par le plus grand des hasards sûrement, le lendemain c'est-à-dire le 18 mars, c'est le ministre des finances en personne qui a souhaité que les « partenaires sociaux n'attendent pas l'été 2016 (le 30 juin 2016) pour négocier une nouvelle convention d'assurance chômage. Selon Michel Sapin « Il ne s'agit pas de remettre en cause le dispositif mais je pense qu'il y aurait une nécessité à avancer un peu dans le temps les dates de négocia-

tion... Mais cette décision appartient aux partenaires sociaux ... C'est à eux de voir s'ils sont en capacité de négocier quelque chose de nouveau avant les dates prévues ». Pour mémoire, le Premier ministre, Manuel Valls, avait déjà pressé les partenaires sociaux fin février d'engager rapidement des négociations sur le sujet. »

Question : l'objectif de ramener le déficit public de la France à moins de 3%, comme l'y presse Bruxelles, n'est-il pas étranger à cet objectif précipité ?

JE DÉCIDE DE ME SYNDIQUER

Mlle, Mme, M. (1) NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

Email : _____

Profession : _____

Je travaille dans le secteur :

du Spectacle vivant de l'Action culturelle des Arts plastiques

de la production et/ou diffusion : audiovisuelle cinématographique

de l'Enseignement artistique (hors Education Nationale)

Situation : Permanent intermittent Non salarié

A renvoyer à : Fédération CGT du Spectacle - 14 / 16 rue des Lilas - 75019 PARIS

ADHEREZ EN LIGNE : WWW.FNSAC-CGT.COM

Les annexes 8 et 10 dans le code du travail ...



L'avant-projet de loi relatif « au dialogue social et au soutien à l'activité des salariés » qui a été envoyé au Conseil d'Etat le 3 avril dernier et qui doit être présenté au Conseil des ministres du 22 avril, comporte un titre II sur le régime spécifique d'assurance chômage des salariés intermittents du spectacle vivant et enregistré. Pour mémoire, le 7 janvier dernier à l'occasion de la remise du rapport Archambault-Combexelle-Gille, Manuel Valls avait annoncé « l'inscription dans la loi de l'existence des règles spécifiques d'indemnisation des intermittents du spectacle ainsi que l'instauration d'un mécanisme permettant aux partenaires sociaux représentatifs du secteur du spectacle de négocier ces règles spécifiques, dans un cadre défini par les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel ». L'article 20 de ce projet de loi, qui devrait être examiné en première lecture par les députés à la mi mai pour une adoption définitive durant l'été, instaure un article L. 5424-20, nouveau dans le Code du travail ainsi rédigé

« pour tenir compte des modalités particulières d'exercice de ces professions, les accords relatifs au régime assurance chômage mentionnés à l'article L. 5422-20 comportent des règles spécifiques d'indemnisation des artistes et techniciens intermittents du spectacle, annexées au règlement général annexé à la convention relative à l'indemnisation du chômage. »

Au-delà, il est prévu d'associer les organisations d'employeurs et de salariés du spectacle au processus de négociation des annexes 8 et 10 « sur la base d'un document de cadrage défini par les organisations syndicales représentatives au niveau interprofessionnel ... ce document de cadrage précise les objectifs de la négociation en termes notamment de trajectoire financière et de respect de principes applicables à l'ensemble des bénéficiaires du régime d'assurance chômage, ainsi que le délai dans lequel cette négociation doit aboutir. » Si l'accord conclu par les organisations professionnelles du spectacle respecte le cadrage interprofessionnel, les dispositions de cet accord sont reprises dans l'accord au niveau interprofessionnel. A défaut ce sont les organisations interprofessionnelles qui fixent les règles applicables aux salariés intermittents.

Par ailleurs, « il est créé un comité d'expertise sur les règles spécifiques applicables en matière d'indemnisation des

artistes et techniciens intermittents du spectacle, composé des principaux services statistiques compétents et de personnalités qualifiées désignés par l'Etat, par les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel et par les organisations d'employeurs et de salariés » du spectacle vivant et enregistré dont la composition est fixée par un arrêté conjoint de la culture et du travail. Enfin, il est prévu qu' « avant le 31 janvier 2016, les organisations représentatives d'employeurs et de salariés du spectacle réexaminent les listes des emplois de ces professions pouvant être pourvus par la conclusion de contrats à durée déterminée d'usage, afin de vérifier que les emplois qui y figurent répondent aux critères du recours au contrat à durée déterminée d'usage prévues au 3° de l'article L. 1242-2 du code du travail. En l'absence d'établissement de nouvelles listes à cette date, celles-ci peuvent être fixées par arrêté conjoint des ministres en charge du travail et de la culture. »

Bulletin d'abonnement « Spectacle Culture et Communication »

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Profession : _____

Je m'abonne pour un an à la revue « Spectacle Culture et Communication ».

Je joins un chèque de 15 € à l'ordre de la FNSAC-CGT 14-16, rue des Lilas 75019 Paris.

ADHEREZ EN LIGNE : WWW.FNSAC-CGT.COM

Négociations agirc-arrco : le Medef droit dans ses bottes...

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE agirc et arrco

La troisième séance de négociations sur les régimes de retraites complémentaires des salariés du privé Agirc (cadres) et Arrco (cadres et non-cadres) a eu lieu le 10 avril dernier. Pour Marie-José Kotlicki de la Cgt, « le Medef reste droit dans ses bottes et ne lâche rien sur les mesures d'austérité » visant les retraités et les salariés. A l'issue de cette troisième séance, une séance supplémentaire a été arrêtée le 22 juin prochain sachant que la séance du 27 mai se fera sur la base d'un texte proposé par la délégation patronale. A l'occasion de la réunion du 10 avril, la Cgt a proposé de créer « une contribution d'équilibre technique temporaire à la charge des employeurs. Elle serait dégressive en fonction des résultats en matière d'égalité salariale. Ce dispositif aurait l'avantage de constituer un double levier : d'une part de

réduire de façon conséquente les discriminations salariales et de remettre ainsi le Medef dans la légalité ; d'autre part, d'apporter immédiatement de nouvelles ressources aux régimes. Par ailleurs, la CGT réitère sa proposition d'alignement des taux de cotisation appliqués aux cadres et non cadres en augmentant de 2,45 points la cotisation Agirc (soit une augmentation de 7,72 euros mensuels pour un salaire de 4 000 euros bruts). Ces mesures d'augmentation des ressources des régimes sont raisonnables, nécessaires et répondent au principe de justice en matière d'égalité de traitement et de préservation des droits sociaux. C'est pourquoi, la CGT réaffirme son opposition à tout nouveau sacrifice des actifs, des privés d'emploi, des retraités à ces mesures qui ont toujours démontré leurs impacts sociaux négatifs et leur inefficacité sur l'équilibre économique des régimes sur les moyens et longs termes. »



En hommage à toutes les victimes de l'intolérance, cette affiche pour le 1er Mai 2015, reprend le dessin que Charb avait réalisé en 2010.

La Cgt, la Fsu, Solidaires et l'Unsa, appellent à la réussite des manifestations unitaires qui seront organisées dans tout le pays le 1er Mai 2015.

Guide pratique
des droits des salariés
du spectacle, du cinéma
et de l'audiovisuel

ACTUALISÉ
NOVEMBRE 2014

La Cgt Spectacle

13^{ème} édition - Novembre 2014 - Prix unique 15 €

Bon de commande de la 13^{ème} édition
du « Guide pratique 2014 des droits des
salariés du spectacle, du cinéma et de
l'audiovisuel »

Je désire recevoir 1 exemplaire du guide,
Au prix unitaire de 15 €.

Frais de port : 1 ex. = 3,51 €

Ci-joint un chèque de :

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Profession :

A renvoyer à la FNSAC-CGT
14/16, rue des Lilas – 75019 Paris

BRÈVES

J.P. GUILLOT REMPILE ...

Jean-Paul Guillot qui préside désormais la sous-commission d'observation de l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) a été reçu à la mi-mars par Fleur Pellerin en vue de l'organisation de la « grande conférence sur l'emploi dans le spectacle » qui doit avoir lieu en septembre 2015 sous l'égide du ministère de la culture et de la communication et du ministère du travail. Auteur de deux rapports en 2004 et 2005 suite à la crise née de la signature du protocole d'accord du 26 juin 2003 sur les annexes 8 et 10, Jean-Paul Guillot a indiqué vouloir « mettre tout en œuvre, dans la perspective de la conférence de rentrée sur l'emploi, pour que les travaux soient lisibles et accessibles par les salariés du secteur et aident effectivement à l'amélioration de l'emploi ».

CE QUI A CHANGÉ - OU PAS - AU 1^{ER} AVRIL ...

S'agissant de l'assurance chômage le choix entre droits rechargeables ou droit d'option est possible depuis le 1er avril. Le droit d'option s'exercera uniquement après une demande du demandeur d'emploi qui disposera ensuite d'un délai de réflexion de 21 jours avant de prendre une position irrévocable (pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Assurance chômage »)

Le complément familial attribué aux familles nombreuses dont les revenus ne dépassent pas 23 000 euros par an pour une famille de 3 enfants est passé à 203,50 euros par mois (+18,50 € par rap-

port à 2014). Par ailleurs, l'allocation de soutien familial destinée aux familles monoparentales est passée à 99,75 euros par enfant (+ 4,75€ par mois).

Dans le domaine de la santé, les remboursements des contrats santé « responsables » sont désormais plafonnés afin d'inciter à réduire les dépassements. Pour les lunettes, la monture ne peut plus dépasser 150 euros et le délai pour renouveler ses lunettes est passé à 2 ans, sauf pour les enfants et les patients dont la vue a changé.

Enfin, côté retraite, la valeur des points des complémentaires Agirc (cadres) et Arcco (ensemble des salariés) qui est revalorisée chaque année au 1er avril est gelée. En conséquence la valeur du point Agirc reste à 0,4352€ et celle du point Arcco à 1,2513€.

REPRÉSENTATIVITÉ ...

Aux élections de la délégation unique du personnel à Compact, le Synptac Cgt a le 2 janvier 2015 obtenu les 4 sièges de titulaires. Au théâtre d'Angoulême – scène nationale – les élections du 4 février der-

nier se sont traduites par l'élection des 2 titulaires et des 2 suppléants présentés par le Synptac Cgt. A Mérignac – gestion équipement, la Cgt a obtenu les 2 sièges de titulaires et de suppléants lors de l'élection de la délégation unique du personnel qui a eu lieu le 3 mars dernier. A l'Athantor, à Montluçon, les 2 sièges de titulaires de la délégation unique du personnel ont été le 19 mars dernier attribués aux candidatures présentées par le Synptac Cgt. A la Comédie de Reims, les élections qui ont eu lieu le 26 mars dernier se sont traduites par l'élection d'un titulaire pour la Cgt, les 2 autres sièges étant attribués à Fo.

NOMINATIONS ET MOUVEMENTS ...

Par arrêté en date du 16 mars dernier - JO du 20-03-2015 - Nicole Da Costa a été nommée conseillère spéciale chargée du développement culturel des territoires, de l'action éducative et des pratiques culturelles et artistiques au cabinet de Fleur Pellerin. Elle était directrice de la culture de la ville de Lille depuis juillet 2014. Elle succède à Corinne Poulain qui depuis début avril occupe les fonctions de directrice générale adjointe de la culture de la ville de Rennes. A la même date, Amel Hafid a intégré le cabinet du ministre du travail comme conseillère en charge du droit du travail. Enarque et diplômée de

PRESENCE SYNDICALE AU PRINTEMPS DE BOURGES



La Fédération Cgt du Spectacle et ses syndicats (Sfa, Snam et Synptac)

seront présent sur le Printemps de Bourges du 24 au 29 avril.

Une permanence conviviale sera assurée au Catering B tous les jours de 11H à 14H.

Vous pouvez joindre :

- la Fédération : 06.07.61.51.69.

- le Synptac : 06.45.27.02.37. ou 06.31.27.12.47.

- le Sfa : 06.08.32.56.37.

- le Snam : 06.10.21.69.93.

Sciences Po Paris, elle occupait le poste de cheffe du bureau des relations collectives du travail à la Direction Générale du Travail (Dgt). Jusqu'à présent, aucun conseiller au cabinet de François Rebsamen n'était spécifiquement en charge du droit du travail. Le ministre du travail doit présenter tout prochainement un projet de loi sur la réforme du dialogue social. Par ailleurs, Marc Schwartz a été nommé conseiller maître à la Cour des comptes lors du Conseil des ministres du 1er avril. Celui-ci avait tout récemment rendu un rapport sur la « feuille de route » de France Télévisions pour la période 2015-2020 au gouvernement (cf. Spectacle n°352 – Février 2015.)

Claire Lamboley a été renouvelée jusqu'au 1er juillet dans l'emploi d'expert de haut niveau au près du secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication. A ce titre, elle est chargée d'assurer la finalisation des évaluations conduites dans le cadre de la modernisation de l'action publique.

**L'ACCORD
SUR LA FORMATION
DES INTERMITTENTS
DU SPECTACLE
A ÉTÉ ÉTENDU ...**

L'accord interbranches sur les modalités d'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés intermittents du spectacle vivant et enregistré signé le 25 septembre 2014 (cf. Spectacle n° 350 – Octobre 2014) par la fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (Fesac), le syndicat des télévisions privées (Stp) et tous les syndicats de salariés a été étendu par arrêté ministériel le 16 mars dernier (JO du 24-03-2015). Ce texte fixe un taux de contribution de 2,10 % (0,60% au titre du congé individuel de formation ; 1,05 % pour le plan de formation ; 0,15 % pour les contrats ou les périodes de professionnalisation ; 0,20 % pour le compte personnel de formation et 0,10% pour le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) complété par un versement annuel forfaitaire de 50 euros par entreprise.



CFA DES MÉTIERS TECHNIQUES
DU SPECTACLE VIVANT
ET DE L'AUDIOVISUEL

ET SI LE VRAI
SPECTACLE ÉTAIT
EN COULISSES ?
DEVENEZ RÉGISSEUR
DE SPECTACLE !

FORMATIONS D'EXCELLENCE
EN ALTERNANCE
EN PARTENARIAT AVEC LE CFPTS

Formation pré-bac
Technicien de spectacle
→ lumière

Formations post-bac
Régisseur de spectacle
→ lumière
→ son
→ plateau

**Les inscriptions
sont ouvertes**
www.cfa-sva.com

92, av. Gallieni 93177 Bagnolet Cedex
01 48 97 25 16 – contact@cfpts.com



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE

